

pagnie. De son côté, le gouvernement devait tenir compte à M. Vannier de ce qu'il lui offrait spontanément d'établir sur nos terres incultes une population de seize cents familles sans parler des survenants liés à ces familles, par affection, parenté ou intérêt. Nombre d'entr'eux devaient apporter certains capitaux et la compagnie pour construire leurs maisons et subvenir à leurs premiers frais d'entretien ferait des dépenses considérables dans le pays. Logiquement et politiquement on ne pouvait ouvrir trop larges nos portes à des populations qui venaient ici avec le vivre et le couvert, de l'or dans leurs poches, et qui ne demandaient à partager avec nous qu'un peu de notre air, un pan du ciel, un coin de terre pour s'y asseoir et y travailler à la prospérité commune.

M. Vannier se posait comme le meilleur agent d'immigration, puisqu'au lieu de se faire payer par la Province, c'est au contraire lui qui payait pour y amener des colons. Ne se contentant pas de les amener il s'engageait de plus à les établir, à les fixer parmi nous. Et il ne s'agissait pas d'une ou de deux ou dix personnes mais bien de seize cents

familles, une population égale à celle de certains comtés de notre Province.

De retour en France, M. Vannier en butte à de nouvelles difficultés informa le gouvernement local qu'il craignait de ne pouvoir être en état de commencer ses opérations, dans le cours de l'année 1873, et il demandait en même temps, que notwithstanding ce retard sa concession lui fut maintenue; cette demande obtint une réponse favorable.

Enfin, au mois d'octobre 1873, M. Vannier, après avoir réussi à former une compagnie importante dont il était l'agent, la Compagnie Franco-Canadienne, dont les directeurs (parmi lesquels figure si dignement M. Mahieu de Cherbourg) tiennent le haut du pavé dans la finance, même à Paris, nous arrivait à Québec, après sa septième traversée sur l'Océan, et cette fois, avec sa famille, armes et bagages comme on dit vulgairement. Son premier mot, en remettant le pied sur le sol du Canada, en pressant la main des nombreux amis qu'il a su s'y faire, a été: "Me voici canadien, pour toujours, à jamais."

V

Au 1er Novembre, M. Vannier, depuis longtemps fixé sur ses plans d'opération, se rendait à Metgermette, avec une quinzaine d'hommes sous ses ordres, première escouade qui allait courageusement attaquer la forêt à travers laquelle elle s'aventurait par un *chemin de sucrerie*, qui, du rang Saint-Antoine, dans la paroisse de Saint-George, traverse tout le canton Walford, tout le canton Metgermette et pénètre jusque dans l'Etat du Maine.

Les chemins, dits *chemins de sucrerie*, sont assez fréquents au fond des paroisses nouvelles, sur la lisière de la forêt, où les terres n'ont pas encore été concédées. Moyennant une

rente annuelle, presque nominale, les *habitants* obtiennent du gouvernement un permis de faire du sucre dans un rayon convenu. Deux ou trois voisins et quelquefois un nombre plus considérable s'entendent entre eux pour ouvrir un chemin d'hiver, conduisant à leurs érablières. En quelques endroits, ces routes sont à peine assez larges pour laisser passer un traîneau, mais elles ont parfois vingt-cinq et trente milles de longueur. Elles sont faites grossièrement, ne devant servir qu'après que la neige aura recouvert, souches, branchages, corps morts etc. En été, elles sont à peu près impraticables autrement qu'à pied.